



FLASH INFO

N°68 du 2 mars 2020

ELECTION :

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote et de justifier de son identité. La présentation de la carte électorale est conseillée.

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de justifier votre identité au moment du vote en présentant une des pièces suivantes :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans),
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans),
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire,
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État,
- Carte vitale avec photographie,
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre,
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie,
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie,
- Carte d'identité ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires,
- Permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne », les permis en carton rose sont valables jusqu'en 2033,
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

AUTORISATIONS D'URBANISME :

Avant d'entreprendre des travaux, nous vous rappelons qu'il faut, au préalable, se renseigner en mairie, sur les autorisations à obtenir et les formalités à accomplir.

Jours d'ouverture des déchèteries à partir du 1^{er} février 2020

		lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Anet	M	Fermée	Fermée	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	Fermée
	AM			14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45	
Bouffay-Thierry	M	Fermée	Fermée	9h - 12h45	Fermée	Fermée	9h - 12h45	Fermée
	AM			14h - 17h45			14h - 17h45	
Brezolles	M	9h - 12h45	Fermée	9h - 12h45	Fermée	Fermée	9h - 12h45	Fermée
	AM	14h - 17h45		14h - 17h45			14h - 17h45	
BQ	M	9h - 12h45	Fermée	9h - 12h45	Fermée	9h - 12h45	9h - 12h45	Fermée
	AM	14h - 17h45		14h - 17h45		14h - 17h45	14h - 17h45	
Châteauneuf	M	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	Fermée	Fermée	9h - 12h45	Fermée
	AM	14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45			14h - 17h45	
Dreux	M	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45
	AM	14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45	Fermée
Ivry-la-Bataille	M	9h - 12h45	9h - 12h45	Fermée	Fermée	9h - 12h45	9h - 12h45	Fermée
	AM	14h - 17h45	14h - 17h45			14h - 17h45	14h - 17h45	
La Madeleine de Nonencourt	M	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	Fermée	Fermée	9h - 12h45	Fermée
	AM	14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45			14h - 17h45	
St Lubin-des-Joncherets	M	9h - 12h45	Fermée	Fermée	9h - 12h45	9h - 12h45	9h - 12h45	Fermée
	AM	14h - 17h45			14h - 17h45	14h - 17h45	14h - 17h45	
St Rémy-sur-Avre	M	Fermée	9h - 12h45	Fermée	Fermée	9h - 12h45	9h - 12h45	Fermée
	AM		14h - 17h45			14h - 17h45	14h - 17h45	
Saulnières	M	Fermée	Fermée	9h - 12h45	Fermée	Fermée	9h - 12h45	Fermée
	AM			14h - 17h45			14h - 17h45	

Pourquoi changer les horaires ?

Le détenteur de la carte d'accès peut aller avec sa carte dans ces 11 déchèteries. L'harmonisation des horaires d'ouverture rend plus simple l'utilisation des déchèteries. Ainsi, il n'y a plus qu'une seule tranche horaire à retenir, valable toute l'année pour toutes les déchèteries de Sitreva : **9h - 12h45 / 14h - 17h45**

Pourquoi changer les jours d'ouverture ?

Les jours d'ouverture sont mieux étalés dans la semaine. Ainsi, cette nouvelle organisation permettra d'accroître le temps d'accueil du public de 15 %.

19 rue Gustave Eiffel - 78120 Rambouillet
01 34 57 12 20 - communication@sitreva.fr

www.sitreva.fr 

